



Convocation Par le procureur

Par **Juliette 4344**, le **28/02/2013** à **14:55**

Bonjour,

Mon époux est convoqué demain pour la 3eme fois dans un dossier ou il y a prescription aux dires du policier. Cependant, le procureur lui demande de se présenter au commissariat de police, pour qu'il puisse le réinterroger. Que peut-il lui arriver ? Je précise que cette convocation a été faite par téléphone.

Merci par avance pour vos réponses.

Juliette

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2013** à **08:53**

Bonjour

le procureur ne procède pas aux auditions dans un commissariat de police.
par conséquent votre mari est convoqué par un agent de police.

votre mari n'est pas tenu de se rendre à une "convocation" par téléphone.

Toutefois à défaut de connaître l'objet de la convocation ni les motifs je ne saurais dire l'attitude à adopter.

Restant à disposition

Par **Juliette 4344**, le **04/03/2013** à **09:57**

Bonjour,

Merci Citoyenalpha pour votre réponse.

L'affaire est classée sans suite, et effectivement lme procureur n'est pas venu.

Cordialement,

Juliette